

programme, puisque nous n'avons pas les facilités de fonctionnement requises et que des programmes à caractère volontaire peuvent tout aussi bien faire l'affaire. Ils ont soutenu que nous ne possédons pas assez de médecins, d'infirmières, de services d'appui et d'autres services.

Hier nous avons été témoins d'un spectacle extraordinaire: le député de Calgary-Sud (M. Ballard) citait, sensément, le rapport de la Commission Hall. Il avait dû examiner à la loupe, ou même au microscope, les notes en bas de pages et les dernières pages, car en l'écoutant on avait l'impression que M. le juge Hall soutenait dans son rapport qu'il ne fallait pas instituer de programme universel d'assurance frais médicaux, administré et subventionné par le gouvernement, parce que nous n'avions pas les médecins et les possibilités requis.

J'ai en main un communiqué de la Commission qui résume les principales recommandations du rapport Hall, et j'aimerais consigner au compte rendu exactement ce que le juge Hall a dit à ce sujet pour la gouverne de certains conservateurs. Il est évident pour quiconque sait lire que toutes les recommandations du juge Hall sont en fait écartées et rejetées dans l'amendement des conservateurs.

C'est ce qu'a dit la Commission dirigée par le juge Hall. Je vais vous lire des passages du communiqué officiel, que les députés trouveront aux pages 7, 8 et 9:

• (4.00 p.m.)

Les commissaires, ayant examiné diverses façons d'accorder des services de santé aux Canadiens, recommandent un régime universel. Ils reconnaissent qu'un grand nombre de Canadiens bénéficient de programmes de santé grâce à des régimes de paiements anticipés mais il s'agit principalement de personnes pouvant se permettre pareille protection ou occupant des emplois où l'assurance santé est offerte ou subventionnée par les employeurs. Ils reconnaissent également l'initiative prise par l'Alberta et l'Ontario qui ont élaboré des mesures législatives prévoyant une assurance-couverture facultative pour certains services médicaux, des subventions étant versées pour certains citoyens.

Après une étude et une enquête approfondies, les commissaires ont conclu que la protection de tous, ou presque tous les Canadiens ne pouvait être obtenue au moyen d'un régime facultatif et que seul un programme universel pouvait assurer une protection maximum. Ils déconseillent l'adoption des régimes de l'Alberta et de l'Ontario dans leur forme actuelle parce qu'ils sont trop restrictifs et ne peuvent atteindre une grande partie de la population, celle qui a le plus besoin de protection.

Un peu plus loin, on peut lire ce passage:

Vu la recommandation demandant la mise au point par le Canada d'un programme complet et intégré de services-santé, les commissaires rejettent toutes les méthodes de subventions des individus comportant une évaluation des ressources, parce qu'une trop grande partie de la population devrait subir pareille évaluation, que les frais d'ad-

ministration seraient très élevés, et aussi parce que ce serait porter atteinte à la dignité humaine. Ils recommandent plutôt qu'une caisse d'assurance-santé soit établie dans chaque province, caisse qui serait administrée selon les recommandations de l'alinéa précédent, à laquelle contribueraient le gouvernement fédéral, grâce à ses revenus généraux, et le gouvernement provincial, grâce à des primes, taxes de vente et autres, ou des revenus généraux, selon qu'ils en décideront.

Il est évident, d'après les quelques passages que j'ai consignés au compte rendu, que le juge Hall et les commissaires ont recommandé essentiellement les principes incorporés dans le bill à l'étude. Des membres de l'opposition conservatrice nous disent que nous devons pour le moment renoncer à ce régime maintenant parce que les provinces ne l'appuient pas. Je conseille à ces députés d'examiner le compte rendu de ce qui s'est passé lorsque notre pays a institué l'assurance-hospitalisation. C'est le gouvernement libéral, sous la direction de M. Saint-Laurent qui a présenté le bill visant à établir l'assurance-hospitalisation. C'est un gouvernement libéral qui a dit que cette mesure n'entrerait en vigueur que lorsque la majorité des Canadiens, représentés par les gouvernements provinciaux, auraient consenti à y participer.

La poussière s'est accumulée sur ce projet de loi qui n'a jamais pris place dans les recueils de lois. C'est M. Diefenbaker et son gouvernement conservateur-progressiste qui, après leur accession au pouvoir, ont donné suite au programme d'assurance-hospitalisation en disant aux provinces: "Nous sommes disposés à agir. Nous sommes prêts à verser la quote-part fédérale au titre de l'assurance-hospitalisation à n'importe quelle province, même à une seule, si celle-ci consent à la formule. Peu après la déclaration de monsieur Diefenbaker, l'assurance-hospitalisation existait dans chaque province du pays.

Y a-t-il un seul député ou une seule personne au Canada qui estime que notre pays a commis une erreur en mettant en œuvre l'assurance-hospitalisation? Des gens qui me touchent de près ont pu acquitter des comptes d'hôpitaux de \$6,000, \$7,000 et \$8,000 grâce au régime provincial d'assurance-hospitalisation, évitant ainsi de s'endetter pour un an ou deux, ou dix. Ces comptes d'hôpitaux ont été acquittés parce qu'enfin un régime gouvernemental existait.

J'en donne l'assurance au gouvernement et aux membres de l'opposition conservatrice. Si le gouvernement tient bon au sujet de ce projet de loi et déclare: «Tels sont les principes que le bill renfermera, principes que le juge Hall a énoncés si clairement et si loquemment. Le gouvernement fédéral est disposé à aider au financement d'un régime universel», les gouvernements provinciaux, que cela leur plaise ou non, adopteront le